

RESISTANCE DU RUANDA
Territoire de KIBUNGU.-

..P..P..

KIBUNGO



2129

FACTURE N° 21 /G./58.-

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi doit, aux CAC du Territoire de Kibungu (B.C.C.B.R.U. N° 73.), la somme de Dix mille quatre cent quatre vingt cinq francs. (10.485 frs.) Pour 699 Kms. roulés par benne CAC (5 T.) pour transport graviers.

du 11/4 au 29/5/58 699 Kms. roulés à 15 frs. = 10.485 frs.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Dix mille quatre cent quatre vingt cinq francs.

Kibungu, le 6^{ait} Juin 1958

Le Comptable des C.A.C.-
VAN ESPEN.-

Vu pour exécution conforme

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-

*Ag. Territ.
L. De Zutter*

*Livraison pièce pour le 8/7/58
" décaissé le 8/7/58*

Pour approbation, vérification et
imputation à charge de l'art. 2... 7
du... 80... 58.

Le Sous-Gestionnaire des Crédits

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-

TRIPPLICATA

901 09.58 0893 PMT

FACTURE N° 19 /G./58.-

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi doit, aux Caisses administratives du Territoire de Kibungu (B.C.C.B.R.U. N° 74.) la somme de Vingt et un mille sept cent trente cinq francs. (21.735 frs.) pour transport graviers (grand route) faits par bennes C.A.C. (5 T.)

Mois d'avril - 683 Kms. roulé par benne CAC (Bell.) à 15	= 10.245
Mois de mai 409 Kms. roulé par benne CAC suivant Bon de commande à 15 frs. (benne STD.)	= 6.135
Mois de juin 357 Kms. roulé par benne CAC suivant le Bon de Commande à 15 frs. (benne STD.)	= 5.355
Total	21.735

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Vingt et un mille sept cent trente cinq francs (21.735 frs.)

Kibungu 1er Août 1958.-

Le Comptable des C.A.C.
VAN ESPEN.-

Vu pour exécution conforme

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-

L'ATA NULLEK

901 09.58 0893 PM

Pour approbation, vérification et imputation à charge de l'art. 72 du B.C. 58..

Le Sous-Gestionnaire des Crédits,
L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-

TRIPPLICATA